



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Délégation interministérielle  
à la prévention et  
à la lutte contre la pauvreté

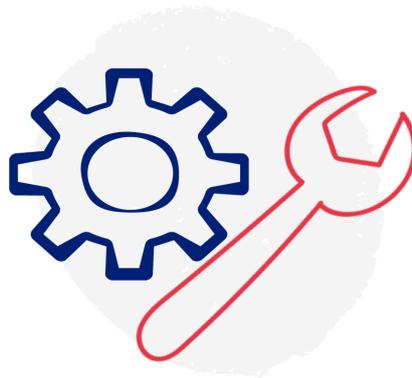


Agence  
nouvelle des  
**solidarités  
actives**



## FICHE 3

---



Dresser un état des lieux des  
ressources disponibles

## Pourquoi cette fiche ?

Avant de débiter une démarche de participation, il est nécessaire de **dresser un état des lieux des ressources disponibles** sur le territoire pour mener à bien celle-ci. Il peut s'agir d'acteurs ayant développé des démarches de participation, de lieux ressources pouvant être mobilisés pour s'engager dans la démarche de participation visée ou toute autre ressource humaine, technique et documentaire utile au projet.

L'état des lieux permet :

D'INSCRIRE LA DÉMARCHE EN COORDINATION ET EN COMPLÉMENTARITÉ D'AUTRES DÉMARCHES DÉJÀ EXISTANTES

D'ENVISAGER LES POSSIBILITÉS DE MUTUALISATION DES RESSOURCES (HUMAINES, LOCAUX, ETC)

DE S'APPUYER SUR DES CONSTATS, DES EXPÉRIENCES ET DES MÉTHODES DÉJÀ EXISTANTS SUR LES THÉMATIQUES CIBLÉES

D'IDENTIFIER DES STRUCTURES QUI POURRAIENT ÊTRE DES RELAIS DE LA DÉMARCHE, À SAVOIR :

- Des structures ayant développé ou initié une démarche de participation, pour mobiliser des personnes ou s'appuyer sur leurs instances
- Des structures qui n'ont pas développé de démarche de participation mais qui se disent intéressées



Cette fiche présente donc les différentes actions nécessaires pour faire cet état des lieux et mobiliser les ressources concernées afin de favoriser la réussite du projet de participation.

## Comment procéder ?

Cette partie présente les différentes actions à réaliser au lancement d'une démarche de participation pour identifier et mobiliser les ressources utiles à celle-ci. Ces différentes actions peuvent être menées en parallèle.

### IDENTIFIER ET ANALYSER LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES EXISTANTES SUR LA THÉMATIQUE DE PARTICIPATION VISÉE

Un point indispensable dans la construction d'une démarche de participation consiste à identifier et à prendre connaissance de ressources documentaires déjà existantes sur la thématique ou la problématique du projet. En effet, la revue de ces documents peut permettre :

- **D'éviter de mener une action de participation alors qu'une action du même type, auprès des mêmes publics et sur un territoire similaire a déjà été réalisée récemment.** Dans ces conditions, il s'agit de prendre connaissance des documents et/ou se mettre en lien avec la structure ayant porté la démarche pour en analyser les résultats et mesurer l'intérêt de mener une action complémentaire ;
- **D'enrichir l'action de participation** à partir d'un corpus de ressources en lien avec la thématique ;
- De partir des expériences déjà réalisées afin **de s'inspirer des pratiques mises en œuvre** (exemples : mobilisation des personnes, exploitation des résultats...) ou des outils utilisés (exemples : questionnaire, technique d'animation...) ;
- **De se prémunir des écueils ou des risques constatés** dans d'autres démarches.

### IDENTIFIER LES LIEUX RESSOURCES DE PARTICIPATION SUR LE TERRITOIRE

Lancer une démarche de participation suppose de mobiliser des personnes concernées par la thématique ou la problématique visée. Ces personnes peuvent être déjà impliquées dans une instance de participation ou plus simplement être en contact régulier avec une structure qu'elles fréquentent. On peut alors distinguer :

Les acteurs susceptibles de porter et animer des instances de participation (exemples : une association animatrice d'un CRPA, un collectif d'habitants)

Les structures qui accueillent ou qui accompagnent des personnes (exemples : une épicerie solidaire pour évoquer les questions d'aide alimentaire, une crèche pour toucher des parents de jeunes enfants)

Les acteurs susceptibles de porter des instances de participation sont variés et les instances peuvent être très nombreuses sur le territoire. Le tableau ci-après propose une liste non-exhaustive de ces acteurs pouvant porter ou animer des instances de participation – à noter que celles-ci sont variables d'un territoire à l'autre.

## LES COLLECTIVITÉS

### RÉGIONS

- Conseil régional des jeunes
- Budgets participatifs
- Conseil régional consultatif des citoyennes et citoyens handicapé(e)s (Ile de France)

### DÉPARTEMENTS

- Equipes pluridisciplinaires du RSA (obligatoire au sein de chaque département)
- Conseil départemental des personnes handicapées (CDCPH)
- Différents types de démarches participatives ou d'association des personnes, au niveau départemental ou territorial (ex. démarches de développement social local, forums d'insertion, colloques inversés...).

### COMMUNES

- Conseils citoyens de la politique de la ville
- Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)
- Comités d'usagers des CCAS
- Conseil municipal des enfants et des jeunes
- Budgets participatifs

### INTERCOMMUNALITÉS

Conseils de développement des EPCI (obligatoire dans les intercommunalités de plus de 20 000 habitants)

## ORGANISMES SOCIAUX

### CAF / MSA

Comités d'usagers dans le cadre de démarches ponctuelles ou pérennes d'associations de personnes concernées

### POLE EMPLOI

Comités de liaison pouvant s'appuyer sur des associations de chômeurs ou des représentants de demandeurs d'emploi

## ASSOCIATIONS ET FÉDÉRATIONS

### ASSOCIATIONS ET FÉDÉRATIONS

porteuses de différentes démarches de participation (Fédération des Acteurs de la Solidarité, URIOPSS, Fédération des centres sociaux, Armée du Salut, ATD Quart Monde...)

- CRPA
- Université populaire Quart Monde
- Universités populaires de parents
- Université du citoyen
- Associations de chômeurs

Les acteurs qui portent des instances de participation listées dans le tableau ci-dessus peuvent être très utiles pour déployer une démarche de participation mais **ne constituent qu'une partie des lieux ressources mobilisables** pour mener à bien celle-ci.

En effet, de nombreuses structures (institutions, associations, établissements...) disposent d'autres **lieux de participation formels** (ex: CVS, groupe de parole, café débat) **ou informels** (ex: ateliers «loisirs», formations ...) qui peuvent être également mobilisés.

Par ailleurs, il existe un nombre très important de **structures qui ne disposent pas d'instances de participation mais elles pourraient se montrer intéressées** pour mettre en place ce type d'actions de manière ponctuelle ou pérenne pour aborder une question précise (exemples: crèche, établissement scolaire, médiathèque, associations de prévention spécialisée, club sportif ...).

**Pour lancer toute démarche de participation, il convient au préalable d'identifier tous ces lieux possibles et pertinents, en lien avec la thématique ciblée ou les publics que l'on souhaite solliciter dans le cadre du projet.**



## ZOOM SUR

### LA CARTOGRAPHIE DES LIEUX DE PARTICIPATION INITIÉE PAR L'AGENCE NOUVELLE DES SOLIDARITÉS ACTIVES EN PARTENARIAT AVEC LA DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Pour encourager le développement des démarches de participation, l'ANSA a élaboré un outil de cartographie des lieux en contact, accompagnant et/ou accueillant divers publics (jeunes, familles monoparentales, personnes en situation de handicap...) en situation de pauvreté et d'exclusion.

Chacun peut contribuer et utiliser la cartographie des lieux de participation :

- En ajoutant de nouveaux lieux possibles de participation
- En diffusant le lien à des structures partenaires pour qu'elles puissent également contribuer
- En utilisant la cartographie pour mobiliser les ressources pertinentes sur le territoire

Cet outil est voué à être enrichi et utilisé par toute personne menant ou désirant développer des démarches de participation.

**POUR BÉNÉFICIER DE LA CARTOGRAPHIE OU Y CONTRIBUER, RENDEZ-VOUS SUR :**

**[CARTOGRAPHIE-PARTICIPATION.GOGOCARTO.FR](http://CARTOGRAPHIE-PARTICIPATION.GOGOCARTO.FR)**



Par ailleurs, au-delà de l'identification de structures permettant de mobiliser des personnes pouvant participer, ces structures peuvent apporter un appui précieux pour :

### ORGANISER LA TENUE DES RÉUNIONS

en mettant à disposition une salle, en proposant un accueil café, en apportant un appui à la communication pour mobiliser des personnes, favoriser le déplacement des personnes...



### CONTRIBUER À LA PRÉPARATION ET À L'ANIMATION DES RÉUNIONS

en apportant une expertise technique (certaines structures pratiquent la participation depuis de nombreuses années et/ou connaissent bien les publics concernés) ou un appui humain dans l'organisation et l'animation.



Si le projet de participation est cohérent avec leurs propres attentes et qu'elles ne sont pas trop sollicitées, ces structures se montreront généralement intéressées pour collaborer de manière active à la mise en place de la démarche.

### NOTE

Ce type de réunions a pour objet principal de mettre en œuvre le projet de participation mais il peut également avoir pour objet secondaire de permettre aux différents acteurs de se rencontrer, d'articuler leurs démarches, d'envisager des échanges de pratiques, et de commencer à créer un réseau. Cet objet secondaire constitue un bénéfice direct pour les participants et peut les encourager à venir à la réunion.

### LA MOBILISATION DE CES ACTEURS PEUT DEMANDER :



De leur présenter la manière dont la participation est envisagée sur le projet (voir la fiche n°1 "Définir les objectifs et modalités de la participation")



De les convaincre de l'intérêt de la démarche et de lever des réticences éventuelles (voir la fiche n°2 "Convaincre les décideurs, les professionnels et les personnes")



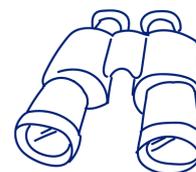
De les former à l'animation de réunion s'ils doivent eux même le faire (voir la fiche n°8 "Animer une réunion en présentiel ou à distance")



### IDENTIFIER LES STRUCTURES :

- qui portent déjà des actions de participation en lien avec la thématique du projet afin de voir si elles souhaitent apporter leur contribution

- qui ne portent pas d'actions de participation (ni même d'action collective) afin de voir si elles peuvent être intéressées par la mise en œuvre d'une action de participation (pérenne ou ponctuelle) en leur sein



### PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES CONCERNÉES :

afin de leur proposer un rendez-vous en individuel ou en collectif pour coconstruire avec elles la démarche ou simplement leur proposer d'y participer



### EVOQUER ET FORMALISER AVEC LES STRUCTURES PARTENAIRES :

les objectifs, les modalités de participation, le rôle de chacun ainsi que les besoins et attentes des parties prenantes



### S'APPUYER SUR LES EXPÉRIENCES PRÉCÉDENTES :

pour s'assurer de la pertinence et de l'efficacité de la démarche et enrichir sa propre réflexion





## OUTILS

### SITES INTERNET

- CARTOGRAPHIE DES LIEUX DE PARTICIPATION : [CLIQUEZ ICI](#)
- CONSEILS NATIONAL ET RÉGIONAUX DES PERSONNES ACCUEILLIES ET/OU ACCOMPAGNÉES. RUBRIQUE "NOTRE ORGANISATION" : [CLIQUEZ ICI](#)
- FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ EN RÉGION : [CLIQUEZ ICI](#)
- FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX, RÉSEAU DES CENTRES SOCIAUX ADHÉRENTS : [CLIQUEZ ICI](#)
- GROUPES LOCAUX D'ATD QUART MONDE : [CLIQUEZ ICI](#)
- UNION NATIONALE INTERFÉDÉRALE DES OEUVRES ET ORGANISMES PRIVÉS NON LUCRATIFS SANITAIRES ET SOCIAUX (UNIO PSS), RÉSEAU DES URIOPSS : [CLIQUEZ ICI](#)
- UNIVERSITÉS POPULAIRES DES PARENTS (ACEPP) EN FRANCE : [CLIQUEZ ICI](#)

Pour tout ajout ou suggestion de modification, vous pouvez contacter l'équipe de l'Ansa : [laura.biaud@solidarites-actives.com](mailto:laura.biaud@solidarites-actives.com)